

YOUCEF BENABDALLAH[\*]

## Présentation

Ce numéro spécial s'inscrit dans les préoccupations de l'heure tant sur le plan théorique que sur le plan réel. Les thèmes abordés par les auteurs s'intéressent aux problèmes de la croissance économique, de la monnaie et des politiques monétaires et des conditions dans lesquelles l'Algérie se mondialise. Les liens entre les différents thèmes sont évidents sur le plan théorique. Pour échapper à tout dogmatisme, la recherche théorique et la recherche empirique se mêlent dans les contributions.

La croissance économique est de retour en Algérie depuis quelques années. Elle est essentiellement le fait de la demande publique, financée totalement par la fiscalité des hydrocarbures qui a connu une croissance spectaculaire depuis l'an 2000. L'Algérie se retrouve pour la seconde fois, depuis les années soixante-dix, avec une manne financière importante qu'il s'agit de transformer en croissance durable. Comment libérer à terme la croissance économique de la rente ? Telle est l'une des problématiques abordée par ce numéro spécial.

Une littérature fort abondante établit une causalité négative entre l'abondance des ressources naturelles et la faiblesse de la croissance. C'est le phénomène dit du dutch disease.

Le dutch disease, phénomène qui opère par la surévaluation du taux de change réel et duquel résulte un recul des secteur des biens échangeables, ne semble pas avoir eu d'effet sur l'économie algérienne durant toute la période de l'économie administrée (Benabdallah). La désindustrialisation durable depuis le début des années quatre-vingt-dix en est, en revanche, le principal symptôme. Les mécanismes de marché auraient-ils libéré le phénomène, contenu auparavant par les politiques interventionnistes de l'Etat ? Les mécanismes par lesquels s'ajuste l'économie au dutch disease (surévaluation et hausse du taux de salaire) ne sont pas présents dans l'économie algérienne. La désindustrialisation semble être plutôt le résultat de causes plus structurelles qui échappent aux mécanismes décrits par le dutch disease (endettement récurrent des entreprises, nature du secteur privé et climat des affaires). La désindustrialisation interpelle les pouvoirs publics sur les réformes structurelles ainsi que sur une stratégie industrielle.

L'aspect institutionnel, qui n'est pas traité en tant que tel, apparaît en filigrane. Le gap institutionnel et/ou la non effectivité de la loi quand elle existe expliqueraient aujourd'hui la qualité de la croissance, la

perception du marché algérien par les investisseurs nationaux et internationaux. En remontant un peu plus haut dans la chaîne de causalité, on pourrait se demander quels sont les déterminants de l'institutionnel. Doit-on se laisser, contrairement à l'évidence historique, enfermer dans le fatalisme du dutch disease qui explique le gap institutionnel par la rente pétrolière ?

Les travaux sur le taux de change (Achouche et Kherbachi, Allahoum et Bouklia) se rejoignent sur l'essentiel. Contrairement aux idées reçues concernant la surévaluation du taux de change, les contributions montrent à quelques nuances près que le dinar a été sous évalué tout au long de la période 1970/1985. Ces travaux confortent donc les conclusions sur le dutch disease puisque le canal essentiel de transmission, le taux de change réel, n'a pas fonctionné. Ces résultats empiriques indiquent que l'intérêt de la recherche doit être davantage reporté sur les autres déterminants de l'équilibre extérieur. L'amélioration des termes de l'échange, durant la période 1974/1985, et le recours facile à l'endettement extérieur ont fait en sorte que les autorités monétaires se sont vues dispensées de recourir au taux de change pour arbitrer l'affectation des ressources entre biens échangeables et biens non échangeables. Cela semble davantage cohérent avec la politique de substitution d'importation résolument orientée vers la satisfaction du marché domestique.

La problématique du taux de change renvoie à celle de la politique monétaire qui doit «s'envisager dans le cadre de la transition de l'économie algérienne vers une économie de marché» (M.C Ilmane).

La politique monétaire « strictement quantitative, totalement passive et exagérément conservatrice» (M.C Ilmane) n'est-elle pas en contradiction avec l'expansion générée par la politique budgétaire ? La question est cruciale car elle renvoie à l'arbitrage entre l'objectif de plein emploi et celui de l'inflation. En modifiant la loi 90-10, l'ordonnance 03-11 semble abandonner le premier objectif, inscrit explicitement dans la loi 90-10, pour se concentrer sur le second. Cela est d'autant paradoxal que l'économie montre des signes de sortie de la stabilisation : retour de la croissance, contexte macroéconomique favorable et aisance financière.

Au delà des différences de formulation entre les deux textes, l'objectif de stabilité des prix a dominé la politique de la Banque d'Algérie depuis le début de la décennie 90 malgré les dispositions de la loi 90-10.

Le caractère restrictif de la politique monétaire est encouragé par les banques qui, dans les faits, pratiquent paradoxalement le rationnement de crédit en situation de sur liquidité. Par ailleurs, le ratio de solvabilité des banques est de «14% en 2003, alors que le minimum exigé par la réglementation est de 8%» (Ilmane).

L'équilibre sur le marché monétaire est le fait «d'un pur hasard arrangé par les autorités monétaires» (Kherbachi, Achouche et Abderrahmani). L'offre étant quasi institutionnelle, la parfaite connaissance de la

demande de monnaie devient une variable clef pour conduire la politique monétaire. L'étude des auteurs montre bien que le comportement de détention d'encaisses n'est pas affecté significativement par le taux d'inflation et le taux d'intérêt. La demande de monnaie est essentiellement transactionnelle. Ce résultat empirique conforte ceux obtenus concernant la politique monétaire. Il indique clairement que la cible d'inflation comme objectif de la politique monétaire traduit mal le comportement monétaire des agents et qu'un rééquilibrage en faveur de la croissance économique serait opportun.

Le contexte macroéconomique très favorable (inflation sous contrôle, absence de mésalignement du taux de change, retour de la croissance) est en principe un facteur favorable pour absorber les chocs liés à la mondialisation. Qu'en est-il dans les faits ?

Deux éléments importants structurent actuellement l'économie mondiale : les rendements croissants et les TIC (Chettab). Au niveau international, le «réseautage» est la forme moderne de l'organisation de l'entreprise qui se déploie selon deux logiques. La première se fait dans le sillage de l'économie industrielle ; la délocalisation s'accompagne d'un véritable transfert d'activité (technologie, savoir-faire etc). L'IDE se substitue alors au commerce (exportations) et le pays d'accueil, à l'image des nouveaux arrivés dans l'Union Européenne, entrera dans un processus de convergence avec les pays développés. Dans la seconde forme, l'IDE n'est qu'un complément au commerce. Il s'agit juste de sauvegarder le marché (Benabdallah).

Les Etats jouent un rôle très important pour soutenir leurs entreprises. Leur intervention est légitimée par la concurrence imparfaite. Ils utilisent «la capital public pour protéger les entreprises des imperfections du marché» (Chettab). Les investissements en recherche développement et dans le capital humain sont les principaux instruments de la politique de «prévention-protection».

Quelques partenariats ont été conclus avec des entreprises parmi les leaders mondiaux. L'étude du partenariat Mittal Steel Annaba débouche sur un scepticisme. Le projet n'est-il pas «voué» à devenir un «site périphérique» du groupe Mittal (Chettab)

L'entrée en vigueur de l'accord d'association, en septembre 2005, en attente d'une ouverture multilatérale plus accrue permet de généraliser la question à toute l'économie algérienne. Le retard des réformes structurelles (climat de l'investissement, privatisation et mise à niveau), attendues avant l'entrée en vigueur de l'accord, ne risque-t-il pas de rendre plus difficile qu'elle ne l'est déjà la situation de l'industrie algérienne ? D'un autre côté, il faut souligner que l'Algérie avait la protection tarifaire la plus faible (exception faite de la Turquie) de la rive sud de la Méditerranée avant l'entrée en vigueur de l'accord. (Benabdallah). Là aussi l'interpellation des pouvoirs publics concernant une stratégie industrielle est forte. Il est difficile d'imaginer une insertion à l'économie mondiale avec un minimum de succès sans un secteur industriel qui constitue un bon réceptacle des TIC et assure une bonne diffusion des externalités.

Par ailleurs, le partenariat avec l'Union européenne semble se diluer dans la nouvelle politique de voisinage de l'Union ainsi que dans une noria d'accords signés par les uns et les autres si bien qu'on est en droit de se demander si les volontés politiques devant être à la base de ce partenariat existent toujours ou ont existé un jour ? L'IDE, pièce maîtresse du partenariat avec l'Union européenne est très peu attiré par les pays du Maghreb. L'après Barcelone est marquée par une marginalisation accrue de la région et un redéploiement des IDE européens vers d'autres régions (Benabdallah). Au delà de la logique des acteurs privés, les acteurs institutionnels des différents partenaires sont impliqués.

## Note

---

[\*] Maître de conférences à l'INPS et maître de recherches au CREAD.